Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250929-CC2025-165-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

Eure-et-Loir
LE DÉPARTEMENT

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

Direction du développement des territoires

Dossier suivi par Jehanne AMIOT
Tél : 02 37 23 52 60
jehanne.amiot@eurelien.fr

Monsieur Gérard SOURISSEAU
Président
Communauté d'agglomération du Pays de Dreux
4 Rue de Châteaudun
BP 20159
28100 DREUX

COURRIER REÇU LE
24 AVR. 2025
Rep : ...0685.....

Chartres,

Objet : Pacte territorial France Rénov'

Monsieur le Président,

Votre communauté d'agglomération souhaite s'engager dans le service public de la rénovation de l'habitat, par la conclusion d'un pacte territorial France Rénov'. En tant que soutien aux politiques locales de l'habitat, le Département se veut présent à vos côtés, cosignataire avec l'ensemble des partenaires, pour vous accompagner sur différents volets.

Le premier volet consiste en la mise à disposition d'un observatoire de l'habitat et des solidarités, que le Département a coconstruit avec les services de l'Etat dans le cadre de son programme départemental pour l'habitat et du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées.
Cet observatoire vous permettra d'avoir accès à un socle d'indicateurs actualisés. Vous pourrez ainsi suivre les évolutions de votre parc résidentiel et évaluer les besoins de votre territoire comme de vos politiques locales.

Le second volet consiste en l'animation d'une stratégie de lutte contre la vacance de logement à destination de communes de votre territoire fléchées Bourgs-Centres dans un premier temps. Cette stratégie passe par une campagne de mobilisation des propriétaires de logements vacants et vise à l'amélioration de l'offre de logements.

Le troisième volet d'accompagnement social des ménages fait partie des missions intrinsèques du Département, et je veillerai à ce que les liens entre les travailleurs sociaux et les animateurs du pacte soient renforcés, tout comme pour le quatrième volet de l'adaptation et/ou accessibilités des logements à la perte d'autonomie, où les agents de nos services seront des relais entre les besoins des administrés et les animateurs du pacte.

Ainsi, je vous propose d'ajouter le texte joint à ce courrier à votre future convention de pacte.

Le service Habitat du Département se tient à votre disposition pour toute précision utile.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Signé électroniquement par : Christophe LE DORVEN
Date de signature : 17/04/2025
Qualité : Président du Conseil départemental

Copie à Bertrand Massot, Vice-Président en charge de l'enfance, de la famille, de l'insertion, de l'emploi, de la politique de la ville et de la politique départementale de l'habitat.
Copie aux conseillers départementaux des cantons des communes adhérentes à l'Agglo du Pays de Dreux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250929-CC2025-165-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

Proposition d'ajout à la convention de Pacte pour le Conseil départemental d'Eure-et-Loir

Accès et accompagnement à l'exploitation des données « Habitat »

Dans le cadre du programme départemental de l'habitat (PDH), du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) et du contrat local des solidarités (CLSIE), le Département s'engage à mettre à disposition de l'intercommunalité et de ses partenaires un outil web leur permettant de suivre les évolutions de leur parc résidentiel et le déploiement de leur politique de l'habitat. Le Département s'engage en outre à accompagner l'intercommunalité et ses partenaires dans l'utilisation de cet outil.

Lutte contre la vacance

Le Département s'engage à accompagner en priorité les communes du dispositif « bourg-centre » et les communes justifiant d'une tension sur le marché du logement, à la mise en place d'une étude / campagne de lutte contre les logements vacants. Le but de cette campagne est de recenser le nombre de logements réellement vacants, de connaître les raisons de cette vacance et d'orienter le propriétaire vers les ressources adaptées à sa situation, en particulier vers les animateurs du Pacte pour toute étude ou projet de rénovation de l'habitat.

A disposition des élus, cet accompagnement « à la carte » comprend : l'exploitation du fichier LOVAC à disposition sur l'outil Zéro Logement Vacant, une proposition de courrier à destination des propriétaires, éventuellement l'impression et la mise sous pli des courriers, le traitement des réponses des propriétaires et la rédaction d'un bilan de la campagne.

Cette action est réalisée en partenariat avec les services de l'Etat.

Accompagnement social des ménages

Concernant l'accompagnement social des ménages, le Département (service Habitat) s'engage à :

- promouvoir le Pacte auprès des travailleurs sociaux et l'ensemble de leurs partenaires (institutionnels et professionnels),
- favoriser le lien entre travailleurs sociaux et animateurs du dispositif,
- participer au repérage des ménages via les travailleurs sociaux (notamment participation au PDLHI),
- partager les seules informations strictement nécessaires concernant les ménages en difficultés repérés dans le dispositif et avec leur accord pour faciliter les actions à mettre en œuvre dans le traitement des situations,
- le cas échéant, faciliter l'échange de données et d'informations entre le ménage et les partenaires sur le diagnostic sociotechnique du logement (dans le cadre du SLIME), le plan de financement de l'opération et les conditions d'attribution des différents partenaires publics.

Adaptation et/ou accessibilité des logements à la perte d'autonomie

Concernant l'adaptation et/ou accessibilité des logements à la perte d'autonomie, le Département s'engage à :

- informer les personnes âgées en perte d'autonomie ainsi que les personnes en situation de handicap des modalités d'action du Pacte,
- participer au repérage des ménages en attente de travaux d'adaptation du logement à la perte d'autonomie,
- faciliter l'échange de données et d'informations sur le diagnostic technique du logement, la qualification de la perte d'autonomie, le plan de financement de l'opération et les conditions d'attribution des différents partenaires publics,
- accorder une attention renforcée au traitement des demandes requérant une instruction urgente (retour à domicile à la suite d'une hospitalisation, aggravation ou survenue brutale d'un handicap).